|  |
| --- |
| MDE 15/7601/2024 – Israël et Territoires palestiniens occupés - 18 janvier 2024 |
| URGENT ACTION |  | UA 002/2024 |
| Il faut libérer un défenseur des droits humains palestinien |
| ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS |

Munther Amira, travailleur social et défenseur palestinien des droits humains, est détenu arbitrairement par les forces israéliennes depuis le 18 décembre 2023. Le 11 janvier 2024, un tribunal militaire israélien a confirmé l'ordre de mise en détention administrative le concernant pour une durée de quatre mois. Sa santé et son état général risquent de se dégrader pendant sa détention, car il a besoin de traitements quotidiens pour les affections chroniques dont il souffre. Les forces israéliennes doivent le relâcher immédiatement et sans condition.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Munther Amira, 53 ans, est un réfugié palestinien originaire du village palestinien dépeuplé de Deir Aban, au sud de Jérusalem, et vit actuellement au camp de réfugiés d’Aïda, à Bethléem. C’est un défenseur des droits humains et un militant de renom, engagé dans une lutte populaire non violente contre l’occupation israélienne et l’apartheid. Il est le directeur du conseil d’administration du Centre de la jeunesse d’Aïda, une association militante qui s'occupe des enfants et des jeunes au camp de réfugiés d'Aïda. Il est également responsable du Comité de coordination de la lutte populaire (PSCC), un mouvement de résistance militante qui croit au pouvoir de la lutte populaire, sous diverses formes, comme la désobéissance civile, les manifestations pacifiques et les campagnes juridiques.

Après son arrestation le 18 décembre, Munther Amira a été détenu au centre d'Etzion où il a subi un interrogatoire de 45 minutes au maximum pendant ses trois premiers jours de détention. Il a alors été informé qu'il serait placé en détention administrative. Munther Amira n’a pas bénéficié de la possibilité de consulter un avocat avant l’interrogatoire, qui portait sur des messages Facebook et des allégations d’«incitation au terrorisme». Il a nié tout lien avec le compte Facebook qui lui était attribué et le parquet militaire israélien n'a trouvé aucune preuve crédible ou substantielle permettant d'engager des poursuites, même sur la base des messages qui lui auraient été attribués. Les chercheurs d’Amnesty International n’ont pas pu déterminer qui était l’auteur des messages Facebook en question ; ils ont examiné tous les messages attribués à Munther Amira et n'ont trouvé aucune incitation à la violence ou à la haine dans aucun d'entre eux, ce qui fait craindre qu'il ne soit détenu uniquement en raison de son militantisme pacifique. Ayant choisi de ne pas engager de poursuites, le parquet militaire israélien a émis un ordre de détention administrative pour une durée de quatre mois à l’encontre de Munther Amira le 31 décembre 2023, qu’un juge militaire a avalisé le 11 janvier 2024.

Dans le cadre de la détention administrative, des personnes sont détenues par les autorités sans que celles-ci aient l’intention de les poursuivre au pénal. Chaque ordre de détention administrative peut durer jusqu’à six mois, mais peut être renouvelé indéfiniment, et les éléments à charge sont tenus secrets, si bien que les personnes détenues ne peuvent pas contester leur détention et ignorent quand elles seront libérées.

Depuis le 7 octobre 2023, les autorités israéliennes ont nettement accru leur recours à la détention administrative à l'encontre des Palestiniens, recours qui avait déjà atteint un niveau record depuis 20 ans avant même le 7 octobre. Fin 2023, Israël maintenait en détention administrative 3 291 Palestinien·ne·s, un nombre record.

L’usage systématique par Israël de la détention administrative est contraire au droit international relatif aux droits humains. Utilisée de la sorte, la détention administrative revêt un caractère arbitraire et peut, si elle est prolongée ou répétée, relever des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. L’utilisation arbitraire, généralisée et discriminatoire par Israël de la détention administrative constitue un acte inhumain qui permet de maintenir un système d’apartheid contre les Palestinien·ne·s.

Munther Amira est actuellement incarcéré à la prison militaire d’Ofer, près de Ramallah. Au cours des 10 premiers jours de sa détention, il a été privé de soins médicaux nécessaires et n’a pas reçu l’attention médicale dont il a besoin pour ses affections chroniques, à savoir hypertension et problèmes vasculaires. Ce n’est qu’à la suite de requêtes soumises par son avocat et Physicians for Human Rights Israel (Médecins pour les droits humains Israël) que Munther Amira a été autorisé à avoir accès à certains de ses médicaments.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **14 mars** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **hébreu, anglais, arabe**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Major General Yehuda FoxCommandant des forces armées en CisjordanieForces de défense d'IsraëlFax : + 972 2 530 5741 / + 972 2 530 5724E-mail : pniot.tzibur.il@gmail.com / yoayosh@idf.il**Copie:**Ministre de la défense d'IsraëlMr. Yoav Gallant E-mail: sar@mod.gov.il  | Ambassade d’IsraëlAlpenstrasse 323006 BerneFax: 031 356 35 56E-mail: ambassador-sec@bern.mfa.gov.ilTwitter: twitter.com/Israelinch  |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 002/24** ou **MDE 15/7601/2024** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Major General Yehuda Fox
Commandant des forces armées en Cisjordanie
Forces de défense d'Israël

**E-mail :** **pniot.tzibur.il@gmail.com** **/** **yoayosh@idf.il**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Major Général,

**Je me permets de vous écrire pour vous demander de faire libérer immédiatement et sans condition Munther Amira, défenseur palestinien des droits humains et travailleur social, placé en détention administrative**. Dans l’attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce que Munther Amira ait accès à des soins de santé, car il a besoin de traitements quotidiens pour les graves affections chroniques dont il souffre.

Le 18 décembre 2023, Munther Amira, 53 ans, a été arrêté brutalement à son domicile au camp de réfugiés d’Aïda, à Bethléem. Les soldats israéliens ont fait irruption chez lui, l’ont séparé de son épouse Sanaa et de ses enfants, ont menotté ses enfants, déchiré les vêtements de l’un de ses fils et roué son frère de coups. Munther Amira a tout d'abord été arrêté pour des allégations concernant la publication de messages incitant à la violence sur Facebook, mais le ministère public n'a pas présenté de preuves crédibles permettant de l'inculper et a choisi d’émettre à son encontre un ordre de mise en détention administrative pour une durée de quatre mois le 31 décembre 2023. Le 11 janvier 2024, un juge militaire israélien a validé cet ordre. Désigné comme prisonnier d'opinion par Amnesty International en 2018, Munther Amira avait déjà été condamné à six mois de prison et cinq ans de mise à l’épreuve pour avoir participé à des manifestations pacifiques. Il a également été arrêté, menacé, agressé physiquement et ciblé à maintes reprises en raison de son travail en faveur des droits humains et de ses activités politiques.

**La santé et l’état général de Munther Amira risquent de se dégrader pendant sa détention, car il a besoin de traitements quotidiens pour ses problèmes vasculaires et d'hypertension.**

**Aussi je vous prie d’agir rapidement en vue de libérer immédiatement et sans condition Munther Amira, afin qu’il puisse retourner auprès de sa famille et reprendre sa vie quotidienne et son travail indispensable en tant que travailleur social et militant associatif. Dans l’attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu’il reçoive les soins médicaux adéquats et puisse se procurer tous les médicaments dont il a besoin.**

Veuillez agréer, Monsieur le Major Général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade d’Israël, Alpenstrasse 32, 3006 Berne

Fax: 031 356 35 56 / E-mail: ambassador-sec@bern.mfa.gov.il / Twitter: twitter.com/Israelinch